

LES MÉTIERS

DE L'EMPLOI À LA FORMATION



ADMINISTRATION PUBLIQUE, PROFESSIONS JURIDIQUES,
ARMÉE ET POLICE

**EMPLOYÉS ADMINISTRATIFS DE LA FONCTION
PUBLIQUE (CATÉGORIE C ET ASSIMILÉS)**



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

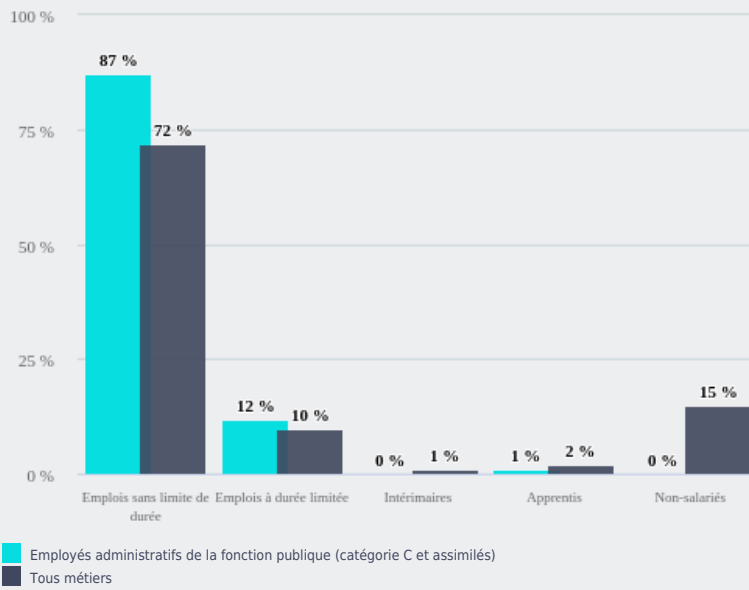
Projet financé avec le concours de l'Union européenne
avec le Fonds social européen.

 QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹

87 %

des professionnels exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



La moitié des personnes exerçant ce métier gagnent plus de

1 720 €

net par mois à temps plein (1 840 € tous métiers)



16 %

des personnes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (16 % tous métiers)



CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE

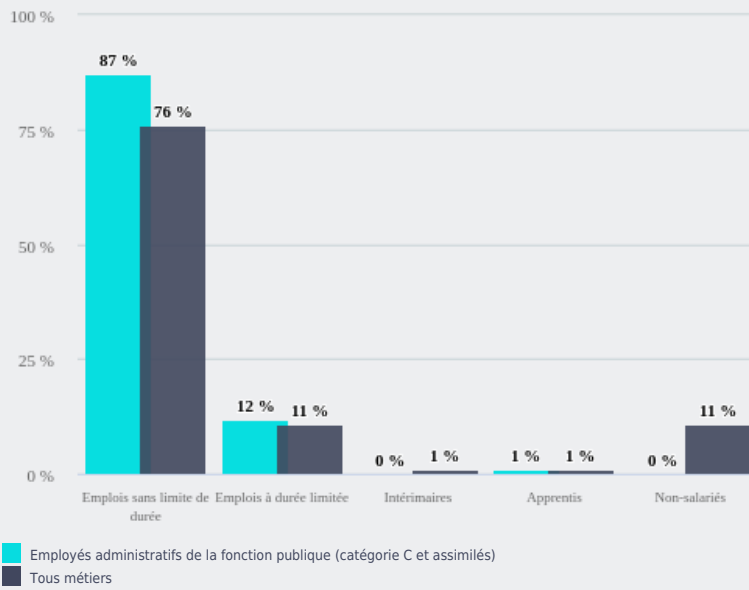
100 %

des personnes exerçant ce métier appartiennent à la catégorie "Employés de la fonction publique"

STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES FEMMES EN EMPLOI

87 %

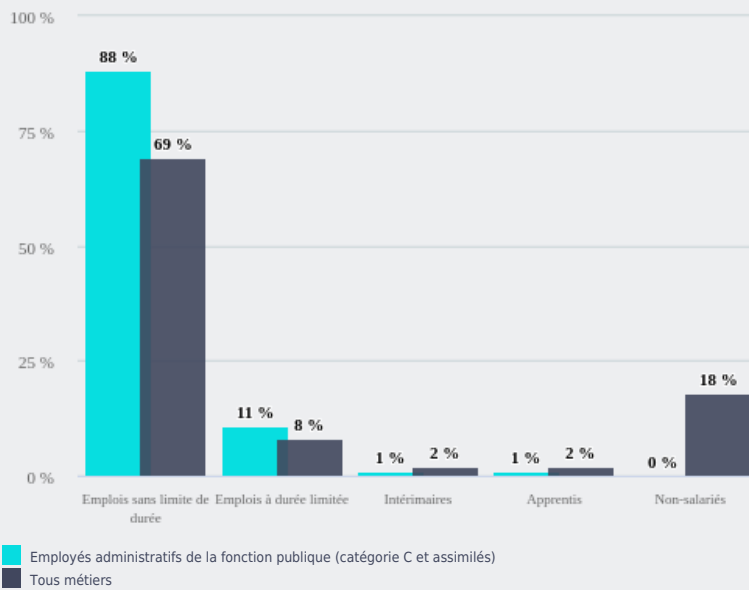
des femmes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée



STATUT ET TYPE DE CONTRAT ¹ DES HOMMES EN EMPLOI

88 %

des hommes exerçant ce métier sont en emplois sans limite de durée




20 % des femmes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (24 % des femmes en emploi)

7 % des hommes exerçant ce métier travaillent à temps partiel (9 % des hommes en emploi)

 QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EMPLOI DANS CE MÉTIER EN RÉGION ?

La moitié des femmes exerçant ce métier gagnent plus de **1 750 €** net par mois à temps plein (1 800 € pour les femmes tous métiers confondus)

La moitié des hommes exerçant ce métier gagnent plus de **1 630 €** net par mois à temps plein (1 890 € pour les hommes tous métiers confondus)

 Sources : Insee - RP au lieu de résidence, Base tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

 Notes :

1 Les emplois sans limite de durée regroupent les contrats à durée indéterminée et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les contrats à durée déterminée, les contrats aidés et les stagiaires rémunérés. Les emplois non-salariés regroupent notamment les travailleurs indépendants ou les personnes travaillant à leur compte.